



Département de Haute-Savoie

Commune de Sciez

614 avenue de Sciez 74140

Tel : 04 50 72 60 09 - Fax : 04 50 72 63 08

Mail : commune.sciez@orange.fr

Site : ville-de-sciez.com

Convocation au Conseil Municipal

Madame, Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer que la réunion du Conseil Municipal se tiendra à la Mairie de Sciez le :

Mardi 16 mai 2017 à 20h

pour débattre de l'ordre du jour ci-après exposé.

Comptant sur votre présence à cette séance,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Sciez, le 09-05-2017

Le Maire,

Jean-Luc Bidal



Ordre du jour du conseil municipal du

Mardi 16 Mai 2017

Nomination du secrétaire de séance :

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, procéderont à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, et ce conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approbation du procès-verbal de la séance du 12-04-2017 :

Chaque membre du Conseil Municipal ayant eu communication du procès-verbal de l'Assemblée du 12-04-2017, les élus présents voudront bien décider approbation de ce document.

Questions à délibérer :

Finance

- Indemnité de fonction des élus revalorisée au 1^{er} février 2017
- Budget annexe port de plaisance – Modification tarifs 2017 et règlement intérieur

Association

- FOL/FCS : Convention de partenariat et d'objectifs pour le développement de l'action socioéducative et culturelle

Aménagement

- EPF : Convention de mise à disposition d'un bâtiment pour sécurisation et surveillance

Décisions du Maire :

Prises en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal - Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Délibération N°2014-04-11

DEC N°2017-06 du 12-04-2017

Promesse unilatérale d'achat consentie à la SAFER d'une parcelle de terre sise à 74140 SCIEZ, cadastrée section B, sous le numéro 340, au lieudit « Les Charmotes », pour 62a 17ca, zone NC du POS

Considérant la demande de la Municipalité d'acquérir par l'intermédiaire de la SAFER RHONE ALPES la parcelle de terre sise à 74140 SCIEZ, « Les Charmotes », section B, sous le numéro 340, pour une contenance de 62a 17ca, afin de conserver la vocation agricole de ladite parcelle.

Le Maire décide,

-De confirmer l'intention d'acquérir la parcelle sise à 74140 SCIEZ, lieudit « Les Charmotes », figurant au cadastre section B, sous le numéro 340, pour une contenance de 62ares 17centiares, au prix de SEPT MILLE HUIT CENT TRENTE EUROS (7.830,00 €) HT auquel s'ajoutent les frais d'intervention SAFER d'un montant de Sept cent quatre-vingt euros (780 € TTC).

-De signer tous documents préalables nécessaires et promesse unilatérale d'achat avec la SAFER RHONE ALPES, société anonyme au capital de 5 781 248,00 euros, dont le siège est à LYON, AGRAPOLE, 23 rue Jean Baldassini, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro B 062 500 368, aux conditions sus-énoncées.

DEC N°2017-07 du 18-04-2017

Dispositif de secours de petite envergure pour la Foire de Sciez 2017.

Vu la délibération du 13 février 2004 donnant pouvoir au Maire de passer et signer la convention entre la commune et le comité d'expansion économique touristique de Sciez pour l'organisation générale de la FoirExpo de Sciez,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des visiteurs lors de la Foire de Sciez qui se déroulera du 03 au 05 juin 2017,

Vu la proposition de convention de l'association de sécurité civile Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (FFSS) pour mettre en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) moyennant la somme de Mille huit cents Euros (1 800 €).

Le Maire décide,

-De passer et signer la convention avec l'association de sécurité civile FFSS,

-De fixer le prix à Mille huit cents Euros (1 800 €).

DEC N°2017-07 du 28-04-2017

Convention de mise à disposition d'un appartement avec la Base Nautique de Sciez

Considérant l'importance pour la commune de soutenir le tissu associatif plus particulièrement l'école de voile,

Considérant la difficulté de trouver un logement pour la période estivale,

Vu la demande de Monsieur Gilles GUYON, directeur de la Base Nautique de Sciez, de loger trois moniteurs saisonniers,

Le Maire décide,

-De passer et signer une convention de mise à disposition à titre gratuit d'un appartement sis 488, route du Port, d'une surface de 25m², avec l'association Base Nautique de Sciez du 28 avril au 31 octobre 2017.

-Cet appartement est mis gracieusement à la disposition de l'association. Les charges seront à rembourser à la commune.

Communications et questions diverses :